

RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 02098

Numéro SIREN : 442 932 406

Nom ou dénomination : 2 3C CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 07/05/2018 sous le numéro de dépôt 4551

BILAN SYNTHETIQUE

2 3C CONSEIL

Edition du : 01/01/2017 au 31/12/2017

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	8 040	8 040
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres	209	209			Réserves :		
Immobilisations corporelles	9 417	5 243	4 174	152	- Réserve légale	804	804
Immobilisations financières					- Réserves réglementées		
TOTAL I	9 626	5 452	4 174	152	- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau	58 223	72 365
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	7 232	2 238
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes	811		811		TOTAL I	74 299	83 447
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	25 934		25 934	7 917	Dettes		
Autres	44 548		44 548	68 763	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	29 830		29 830	14 352	Fournisseurs et comptes rattachés	88	88
Caisse					Autres	16 630	2 150
TOTAL II	101 123		101 123	91 032	TOTAL III	16 718	2 238
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)	14 280	5 500
TOTAL GENERAL (I+II+III)	110 749	5 452	105 297	91 184	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	105 297	91 184

COMPTE DE RESULTAT S YNTHETIQUE

2 3C CONSEIL

Edition du : 01/01/2017 au 31/12/2017

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	59 178	50 827
Achats d'approvisionnement	242	312	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	27 514	27 246	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	797	751	Autres produits		
Rémunération du personnel	6 200	4 500	Produits financiers		53
Charges sociales	15 242	13 914			
Dotations aux amortissements	144	1 034			
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Charges financières					
TOTAL (I)	50 140	47 756	TOTAL (I)	59 178	50 880
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	87	90	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		34
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)	1 719	830			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	51 946	48 676	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	59 178	50 914
BENEFICE OU PERTE	7 232	2 238			
TOTAL GENERAL	59 178	50 914	TOTAL GENERAL	59 178	50 914

2.3C – Conseil

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8040 euros

Siège social : 101 avenue Foch – 94120 FONTENAY s/Bois

RCS Créteil : 442 932 406

Annexe comptable

Exercice 2017

1. Faits caractéristiques de l'exercice

- Durée de l'exercice : 12 mois
- Effectif : 0
- Nature & Répartition activité

		2 0 1 7		
		Montant	Part en %	Var annuelle
Prestations de services	forfait 2.3C	2 760,00 €	5%	-56,6%
	forfait S/T	10 012,00 €	17%	
	régie	0 €	0%	
Prestations de formation	direct	2 364,00 €	4%	101,0%
	en sous-traitance	39 630,00 €	67%	
	Annexe & Frais	4 412,33 €	7%	
Total CA HT		59 178,33 €	100%	16,4%

2. Principes, règles et méthodes comptables

- Reconnaissance du revenu pour les contrats au forfait : La production est évaluée selon la méthode à l'avancement par phase de la mission.
- TVA sur encaissement lors de la facturation définitive ou d'avance.

3. Notes sur le bilan

a) Actif Immobilisé :

- Valeur brute des immobilisations corporelles :
 - Entrées : 4 167 €
 - Sorties : 6 678 €
 - Solde au 31.12 : 9 627 €
- Amortissements :
 - Base linéaire, dotation de l'exercice : 144 €
 - Cumul au 31/12/2017 : 5 452 €

- Valeur nette au 31/12/2017 : 4 175 €

b) Comptes clients

- Compte client : factures TTC à recouvrer au 31/12/17 : 25 934 €
- Production à facturer : 0 €
- Acomptes client : 0 €
- Facturation d'avance : 14 280 €

c) Capital

- 8 040 € entièrement libéré
- Réserve légale : 804 €
- Report à nouveau positif de 58 222, 90 € après affectation du résultat 2016

d) Dettes

- Dettes fournisseur : 88 €
- Acomptes Fournisseur : 811 €
- Dettes sociales et gérant : 2 500 €
- Dettes Etat
 - IS : 1724 €

e) Autres Créances

- Compte gérant : 34 109 €

f) Autres Dettes

- TVA à régulariser : 4 322 €
- Solde TVA : 2 650 €

4. Notes sur le compte de résultat

a) Produits d'exploitation

- Chiffre d'affaires : 59 178 € HT

Le chiffre d'affaires 2017 correspond à la production de l'exercice. Il n'y a pas d'encours au 31/12/2017.

b) Charges d'exploitation

- Achats & Prestations externes : 27 557 € dont 8 268 € de location immobilière.
- Rémunération du gérant : 6 200 €
- Charges sociales obligatoires : 10 229 € (dont 6 113 € CIPAV avec rattrapage 2016)

c) Résultat financier

- Néant

d) Résultat exceptionnel

- Néant

5. Autres informations

Néant

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

SARL 2.3C - Conseil

Siège social : 101 avenue Foch – 94120 – Fontenay sous Bois

N° Siret : 442 932 406 000 14

L'an deux mille dix-huit, le mercredi neuf mai à quatorze heures, les associés se sont réunis à Fontenay sous Bois en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- BROCKER Jean – Claude
né le 9 Septembre 1949 à 67 – Strasbourg
de nationalité française
- BROCKER Micheline née MEYER
née le 2 Mai 1950 à 67 – Strasbourg
de nationalité française

Total des parts présentes : 500 parts sur les 500 parts composant le capital social.

Jean Claude BROCKER préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du gérant,
- Les comptes consolidés de l'exercice 2017
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Présentation des comptes et lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2017
- Affectation du résultat 2017

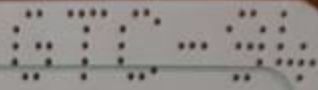
Le président donne ensuite lecture du rapport de gestion et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Gérant approuve les comptes sociaux dudit exercice, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2017 et approuvés par la présente Assemblée se soldent par un bénéfice de 7 232,30 € ; ce résultat positif porte les ressources à 65 455,20 €.

Les affectations se répartissent de la manière suivante :

- Distribution de dividendes pour un montant de 16 380,00 € après imputations des cotisations sociales,
- Report à nouveau positif pour le solde, soit 49 075,20 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés présents

Jean-Claude BROCKER

Micheline BROCKER